

AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE



UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Canada
- Dominique
- États-Unis d'Amérique
- Grenade
- Guyana
- Haïti
- Jamaïque
- République dominicaine
- Sainte-Lucie
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Suriname
- Territoires ayant des liens avec les États-Unis d'Amérique (Îles Vierges des États-Unis et Porto Rico)
- Territoires britanniques d'outre-mer (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat)
- Territoires néerlandais d'outre-mer dans la Caraïbe (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin)
- Trinité-et-Tobago



Des réfugiés réinstallés apprennent l'anglais au centre du Comité international de secours, situé à Atlanta (États-Unis)

HCR / E. HOCKSTEIN



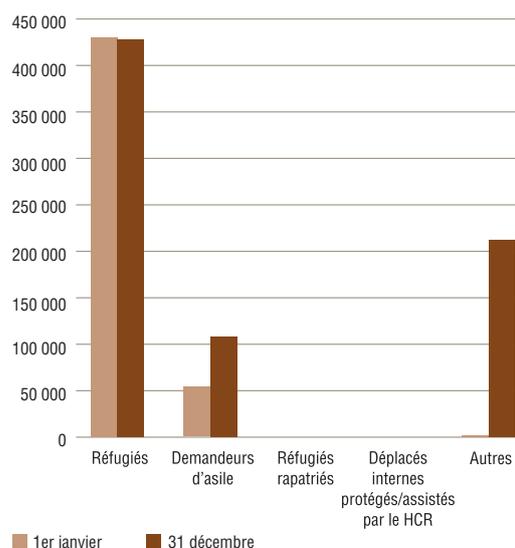
| Aperçu |



Faits marquants

- En 2013, le HCR a réalisé une étude détaillée sur les causes à l'origine de la hausse des arrivées aux États-Unis d'Amérique d'enfants séparés ou non accompagnés originaires d'Amérique centrale et du Mexique. La majorité (58 pour cent) d'entre eux avait besoin d'une protection internationale.
- Au Canada, la Division d'appel a commencé à examiner les décisions de première instance sur la détermination du statut de réfugié, ce qui renforce le respect de la légalité et la garantie d'une procédure juste dans le cadre du régime d'asile.
- Pendant la Conférence régionale à la Caraïbe, organisée par le HCR et l'OIM, sur la protection des personnes vulnérables dans les flux migratoires mixtes, les États ont accepté de resserrer leur coopération et de répondre aux besoins de protection internationale des individus qui voyagent dans la région.

Personnes relevant de la compétence du HCR Amérique du Nord et Caraïbe | 2013



- En Haïti, le HCR a prodigué un soutien aux personnes déplacées lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées victimes de la violence. Un logement sûr, une formation professionnelle et un relogement sont autant de mesures d'urgence prises pour aider les personnes en butte à la stigmatisation, la discrimination et la maltraitance.
- En 2013, 52 000 réfugiés originaires de différents pays ont été réinstallés au Canada et aux États-Unis. Cela représente près de 75 pour cent des arrivées en vue d'une réinstallation dans le monde.

| Résultats en 2013 |

Environnement opérationnel

Le Canada reste un pays d'accueil majeur pour les personnes en quête d'asile et de réinstallation.

Aux États-Unis, le Congrès a examiné la législation sur la réforme globale de l'immigration, qui a été adoptée par le Sénat, mais était encore en instance devant la Chambre des représentants à la fin de l'année. La législation du Sénat contient des dispositions importantes relatives au régime d'asile et de réinstallation du pays et, si elle est adoptée, elle établira une procédure de détermination du statut d'apatride. Le nombre d'individus en quête d'asile a augmenté de manière spectaculaire, en particulier les enfants séparés ou non accompagnés. Tous les mineurs séparés ou non accompagnés et 70 pour cent des adultes demandant l'asile étaient originaires d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras.

Des nombres substantiels de personnes ont continué à voyager à bord d'embarcations de fortune dans la Caraïbe. Des cas de sauvetage, de décès et de disparition en mer ont été notifiés. La grande majorité des personnes interceptées ont par la suite été détenues et renvoyées avec des garanties insuffisantes de protection, ce qui a créé des risques de refoulement.

Dans son arrêt TC 168-13, le Tribunal constitutionnel de la République dominicaine a refusé la nationalité à toute personne née dans le pays après 1929 de parents sans papiers au moment de l'enregistrement de la naissance. Cette décision a concerné des dizaines de milliers de personnes, dont la majorité d'ascendance haïtienne, et les a privées de la nationalité dominicaine, ce qui a créé une nombreuse population d'apatrides. Dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le HCR a collaboré avec les autorités dominicaines pour trouver une solution appropriée à leur sort.

Réalisations et impact

En 2013, le HCR a prôné le maintien ou l'élargissement de l'espace de protection dans la sous-région. Les opérations se sont centrées sur la promotion des normes internationales de protection, les solutions de remplacement à la détention, les procédures

adéquates de détermination du statut de réfugié et les conditions d'accueil. Les groupes présentant des besoins spécifiques, notamment les enfants séparés ou non accompagnés qui voyagent dans des flux migratoires mixtes et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR en butte à la stigmatisation, la discrimination et les mauvais traitements, ont reçu une attention particulière.

Après l'application de la réforme nationale relative aux réfugiés au Canada, le HCR a observé l'application des procédures d'asile révisées et a assuré une aide judiciaire dans des affaires qui ont créé un précédent positif. Il a reconduit sa coopération avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et l'Agence des services frontaliers du Canada, et il a maintenu un dialogue ouvert et constructif visant à consolider encore la substance et la qualité des normes de protection des réfugiés.

Parallèlement, aux États-Unis, l'Organisation a entrepris une étude sur l'intégration des Congolaises à risque, avec l'Université du Texas. Il s'agissait d'aider à répertorier les lacunes et dégager les meilleures pratiques pour répondre aux besoins de cette population vulnérable. Le HCR a formé plus de 150 fonctionnaires chargés de l'asile et des décisions relatives aux réfugiés sur son mandat et le droit international en matière de réfugiés. De même, il a mené 400 entretiens avec des enfants centraméricains et mexicains séparés ou non accompagnés pour l'étude du Haut Commissariat sur les causes à l'origine de ces mouvements vers les États-Unis. La tendance à la hausse des arrivées de mineurs séparés ou non accompagnés a exigé l'établissement de réponses de protection appropriées pour ceux qui avaient besoin d'une protection internationale.

Après la Conférence régionale sur la protection des personnes vulnérables dans les flux migratoires mixtes à la Caraïbe, tenue aux Bahamas en mai 2013, le HCR et les États de la Caraïbe se sont engagés à renforcer la coopération pour répondre aux besoins des personnes en quête de protection internationale et à consolider les régimes d'asile dans l'ensemble de la région. Des progrès vers des garanties de protection dans les flux migratoires mixtes ont déjà été accomplis aux Bahamas, à Belize et à la Jamaïque.

En République dominicaine, le profilage des demandeurs d'asile et des réfugiés s'est poursuivi, avec des chiffres établissant à plus de 1 700 le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR. Une assistance juridique et matérielle a été apportée aux cas les plus vulnérables. Le HCR et l'Équipe des Nations Unies dans le pays ont collaboré avec les autorités pour restaurer la nationalité des Dominicains concernés par l'arrêt du Tribunal constitutionnel.

En 2013, les partenaires du HCR ont enregistré près d'un millier de cas de violence sexuelle et sexiste en Haïti, dont plus de 20 pour cent concernaient des victimes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Le centre téléphonique d'urgence pour la violence sexuelle et sexiste a traité plus de 10 000 appels, dont près de 400 ont été enregistrés comme incidents requérant une aide immédiate et un suivi. Les activités relatives à la prévention de l'apatridie en Haïti se sont centrées principalement sur l'adhésion aux Conventions sur l'apatridie et la réforme de l'état civil, ainsi que la rédaction d'une nouvelle loi sur la nationalité. Si un cadre juridique et des procédures administratives font défaut à Haïti pour régulariser le statut des demandeurs d'asile et des réfugiés, le HCR et le Ministère haïtien de l'intérieur ont convenu de délivrer des attestations conjointes aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans le pays. Ces documents sont destinés à prévenir la détention et le refoulement. Grâce à cette initiative, aucun cas de détention n'a été rapporté.

Contraintes

Alors que les États-Unis et le Canada sont demeurés les deux principaux pays d'accueil pour la réinstallation en 2013, avec plus de 52 000 réfugiés réinstallés, les besoins de réinstallation non satisfaits restent élevés. Le temps pris pour traiter les dossiers de réinstallation et l'application de seuils élevés de sécurité pour la sélection des cas ont restreint le nombre d'arrivées possibles en vue de la réinstallation aux États-Unis. Le nombre croissant de demandeurs d'asile originaires d'Amérique centrale a déclenché un débat politique sur l'élargissement de leur accès à la protection aux États-Unis.

Bien que les arrivées pour la réinstallation au Canada aient augmenté de 12 pour cent par rapport à 2012, le haut niveau escompté d'arrivées en vue de la réinstallation n'a pas été atteint. Le HCR est convaincu que le Canada continuera à œuvrer pour atteindre ses objectifs généreux dans un avenir proche.

Le Gouvernement de la République dominicaine a donné l'assurance que personne, parmi les dizaines de milliers d'individus concernés, ne resterait apatride et que les droits acquis des personnes touchées par l'arrêt du Tribunal constitutionnel seraient respectés. Le HCR restait disponible pour épauler les autorités au moyen de conseils techniques, juridiques ou de tout autre manière.

Tout au long de 2013, la réponse à la violence sexuelle et sexiste en Haïti est demeurée limitée en raison du manque de foyers sûrs en nombre suffisant pour les victimes et les personnes à leur charge, en particulier les groupes de personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

Opérations

En 2013, la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada a abouti à une diminution de 50 pour cent des demandes d'asile. La réduction a aussi fait suite à la désignation d'une quarantaine d'États comme « pays d'origine sûrs ». La Division d'appel a commencé à recevoir des cas pendant l'année ; et les examens en deuxième instance promettent de consolider la justice et l'efficacité du régime d'asile canadien. Plus de 12 000 réfugiés ont été réinstallés au Canada en 2013, la majorité dans le cadre du programme de parrainage privé.

Aux États-Unis, le Congrès des réfugiés a aidé à sensibiliser le public aux questions mondiales de la réinstallation et aux dispositions de la réforme globale de l'immigration qui s'applique à la protection des réfugiés. Le HCR a entrepris une étude détaillée pour examiner les raisons pour lesquelles des enfants étaient déplacés depuis El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique. Le Haut Commissariat a réalisé des entretiens individuels avec plus de 400 mineurs séparés ou non accompagnés qui étaient arrivés aux États-Unis pendant ou après le mois d'octobre 2011. L'Organisation a supervisé la procédure de prise en charge et l'accès des enfants séparés ou non accompagnés à la procédure d'asile sur la frontière méridionale des États-Unis et a établi que la majorité d'entre eux nécessitait une protection internationale.

Le Haut Commissariat et ses partenaires ont assuré une protection et un appui aux solutions durables, ainsi qu'une assistance matérielle, aux réfugiés et demandeurs d'asile dans les États et territoires de la Caraïbe. Dans presque tous les cas, le HCR a assumé la responsabilité de la procédure de détermination du statut de réfugié au titre de son mandat. Néanmoins, en 2013, l'Organisation a aussi aidé les Bahamas, Belize et la Jamaïque à activer des commissions d'éligibilité qui évaluent les demandes d'asile, et elle a conseillé les États qui assurent la détermination du statut de réfugié, comme Aruba, les îles Caïman et les îles Turques-et-Caïques. Les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus les plus vulnérables ont reçu une aide juridique et humanitaire, prêtée par le biais des chargés de liaison honoraires sur place. Cette aide comprenait un soutien pour l'intégration locale (c'est-à-dire la naturalisation), le suivi des centres de détention et un plaidoyer en faveur de solutions de rechange à la détention, la prestation d'une assistance pour le logement, l'alimentation, l'éducation, les soins de santé et les besoins spéciaux.

En 2013, la Commission nationale d'éligibilité de la République dominicaine a examiné des centaines de demandes, émanant pour la plupart de ressortissant haïtiens. Malheureusement, toutes les requêtes ont été rejetées. Le HCR a recherché des options de réinstallation pour les cas dont il estimait néanmoins qu'ils avaient besoin d'une protection internationale. De plus, le Haut Commissariat, dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, a collaboré avec les autorités pour trouver une solution au sort de dizaines de milliers de Dominicains privés de leur nationalité, comme conséquence de l'arrêt du Tribunal constitutionnel de septembre 2013.

Dans le contexte du déplacement prolongé en Haïti, les risques de violence sexuelle et sexiste ont persisté, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement et les organisations locales et internationales. Par

le biais de partenariats avec des ONG locales, les projets du HCR ont mis l'accent sur un mécanisme d'aiguillage en cas de violence sexuelle et sexiste qui a reçu les rapports d'incident, y compris de violences physiques, d'agressions sexuelles et de viols. Tous les cas notifiés ont bénéficié de consultations, d'un soutien médical, de conseils juridiques ainsi que de l'accès à la formation professionnelle et à des possibilités d'activités rémunératrices. Les victimes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexuées de la violence sexuelle et sexiste, qui sont particulièrement vulnérables à la stigmatisation et la discrimination et même à la maltraitance physique ciblée, ont été mises à l'abri par le placement dans des foyers sûrs et le relogement, quoique dans une mesure limitée. Haïti a ratifié les deux Conventions sur l'apatridie et le HCR a travaillé avec les autorités sur une loi relative à la nationalité.

Informations financières

Les besoins financiers initiaux du HCR pour 2013 dans la sous-région s'élevaient à environ 20,6 millions de dollars E.-U. Les ressources disponibles ont permis

des dépenses de 11,8 millions de dollars E.-U., ce qui a limité la capacité du Haut Commissariat à renforcer la protection dans la région.

Budget et dépenses en Amérique du Nord et dans la Caraïbe | dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés	PILIER 2 Programmes pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Canada	Budget	1 675 490	33 225	0	1 708 715
	Dépenses	1 502 483	29 856	0	1 532 339
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	Budget	6 106 270	8 850 354	3 935 343	18 891 967
	Dépenses	5 033 119	4 179 188	1 088 159	10 300 466
	Budget	7 781 759	8 883 579	3 935 343	20 600 682
	Dépenses	6 535 602	4 209 044	1 088 159	11 832 805

¹ Inclut Haïti, la République dominicaine, Porto Rico, les Îles vierges américaines, les 12 états indépendants de la Caraïbe, trois autres États de la Communauté caribéenne et les territoires britanniques et néerlandais, en coordination avec le Bureau Europe.

Contributions volontaires pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Tous les piliers	Total
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - BUREAU RÉGIONAL				
Saint-Siège	5 000			5 000
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique	250 000		7 203	257 203
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida		25 000		25 000
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine		283 550		283 550
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - BUREAU RÉGIONAL - Total	255 000	308 550	7 203	570 753
Total	255 000	308 550	7 203	570 753

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".